



Apprendre
au Cnam
change votre vie

le **cnam**

Master - MR105

Aménagement, villes et territoires

**Droit, économie, gestion
mention Urbanisme et aménagement**

Publics/conditions d'accès

Prérequis :

Les candidat·e·s intéressé·e·s doivent transmettre un curriculum-vitae, une lettre de motivation et une copie du diplôme.

L'entrée dans le cycle M1 s'adresse principalement :

- aux titulaires d'un diplôme bac+3 (licence Cnam, licence universitaire ou diplôme de même niveau homologué ou reconnu équivalent) dans un domaine de formation compatible avec la spécialité du master ;
- aux personnes justifiant d'un niveau de formation bac+3 dans un domaine de formation compatible avec le master bénéficiant des procédures de validation des études supérieures (VES) ;
- aux personnes ne possédant pas les diplômes énumérés ci-dessus mais ayant au moins trois années d'expérience professionnelle en lien avec le domaine de formation bénéficiant des procédures de validation des acquis de l'expérience (VAE).

L'entrée en M1 est soumise à un agrément du responsable du master au regard du CV et de la lettre de motivation du/de la candidat·e.

L'entrée en M2 du MR150 se fait obligatoirement en ayant validé le M1 du MR150.

Objectifs

Les auditeur·rice·s doivent acquérir des capacités à l'observation et savoir porter un diagnostic sur l'espace urbain, à différentes échelles de territoire.

Ils·Elles doivent concevoir un projet d'aménagement urbain ou de développement sur le territoire en lien avec ce diagnostic en évaluant sa faisabilité et sa dimension. Ils·Elles doivent éclairer les institutions publiques sur les conséquences des décisions à prendre ; coordonner divers intervenants locaux dans le cadre du projet ; communiquer sur le projet ; conduire, suivre et accompagner le projet.

Compétences

- Produire un diagnostic sur l'espace urbain, à différentes échelles de territoires ;
- Concevoir un projet urbain et/ou des actions d'accompagnement de ce projet (avec évaluation de la faisabilité du projet et dimension) ;
- Manager, conduire, suivre un projet urbain et/ou des actions d'accompagnement de ce projet ;
- Communiquer sur le projet.

Perspectives professionnelles

- **Chef·fe de projet urbain**
- **Urbaniste**
- **Chargé·e d'étude**
- **Consultant·e**

Programme M1

Code	Enseignements	Crédits (ECTS)
AVT211	Ville productive	4
EDT123	Pratiques de l'espace et stratégies territoriales	4
AVT209	Sensibilisation à la démarche de programmation des aménagements, des espaces publics et des équipements	4
AVT212	Gestion territoriale de l'environnement	4
AVT208	Gestion publique locale : finances, acteurs et institutions	4
AVT202	Droit de l'urbanisme	4
UEV213	Atelier conduite de projet et outils de communication	4
AVT104	Droit de l'urbanisme appliqué	4
PRS213	Prospective des sociétés et espaces urbains	6
Une UE à choisir parmi :		Crédits
EDT122	Aménagement sanitaire et médico-social du territoire, vieillissement	4
LTR130	Modes de vie et usages sociaux du temps	4
Une UE à choisir parmi :		Crédits
ANG200	Parcours d'apprentissage personnalisé en anglais	6
ANG300	Anglais professionnel	6
UART03	Littérature urbaine	4
UATRR08	Grand oral	8

Responsable national et opérationnel
Maxime Schirrer



Programme M2

Code	Enseignements	Crédits (ECTS)
EDT220	Développement territorial : pratiques professionnelles et débats scientifiques	4
UEV218	Diagnostic et expertise urbaine	6
NCU220	Ville numérique	4
AVT204	QUANTUM GIS	4
AVT206	Méthodes quantitatives et SIG	4
UEV234	Atelier de projet	4
UEV233	Développement durable et territoires	4
AVT207	Financement public du développement territorial	4
AVT203	Programmation urbaine approfondie	4
PRS214	Ingénierie prospective appliquée à l'action territoriale et des réseaux	4
UEV235	Approfondissement et réflexions urbaines	4
UATR05	Rapport d'activité ou de stage	4
UATR09	Projet tutoré	10

Le Cnam
EPN11
Équipe Territoires
2, rue Conté
Paris 3^e

territoires.cnam.fr

Contact

Djoher Marouf, *gestionnaire pédagogique*
01 40 27 21 02
djoher.marouf@lecnam.net